

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 24 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques distincts des établissements publics**

NOR : DEVK1134821A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques distincts des établissements publics ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 octobre 2011,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 novembre 2011 relatif au nombre de sièges de représentants titulaires attribués aux organisations syndicales représentatives des personnels, pour les établissements publics, est modifié comme suit en ce qui concerne le Parc national des Pyrénées :

La ligne correspondant aux sièges obtenus à cet établissement public est remplacée par la suivante :

Au lieu de lire : « 4 sièges attribués à la FSU-CGT », lire « 4 sièges attribués à la SNE-FSU ».

EPA	CGT	FO	CFDT	UNSA	FSU-CGT	SNE-FSU	FAE-FSU	FSU-Solidaires	SPASMET-Solidaires	EFA-CGC	SUD	SNAPE	CFDT-Fédération
PN Pyrénées						4							

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 24 janvier 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
H. EYSSARTIER